

LES MAÇONS CÉLÈBRES

William Shaw

(1549/50 - 1602)



On sait bien peu de choses de la vie de William Shaw. Il est surtout connu pour avoir été le Maître des Travaux du roi Jacques VI d'Écosse (*Master of Works to the Crown of Scotland*) et surveillant général des maçons d'Écosse. Il est l'auteur des *Statuts Schaw*. Ces statuts réglementent la profession de maçon dans toute l'Écosse ainsi que le fonctionnement des loges permanentes. C'est lui qui ordonna dans ses seconds statuts que tous les maçons soient formés à « l'art de mémoire » et soient régulièrement interrogés sur cet art.

Elias Ashmole

(1617 - 1692)



Juriste de formation, Elias est admis comme avocat (*solicitor*) à la Cour des plaids communs le 11 février 1640. Esprit curieux, il se livre à des études encyclopédiques sur l'histoire d'Angleterre, le droit, la numismatique, la chorégraphie, l'alchimie,

l'astrologie, l'astronomie et la botanique. Dans son *diary* (journal intime), il raconte comment lui-même (en 1647) puis le célèbre astrologue William Lilly (en 1667) ont rectifié leur heure de naissance pour établir leur horoscope. C'est grâce à l'appui d'un autre astrologue bien en cour, le baronnet Sir John Warton, qu'il obtient en 1644 une commission militaire à Lichfield Oxford (contrôleur des arsenaux). Il profite alors de ses loisirs pour étudier les mathématiques à l'université et la physique à Brasenose College. Il est de plus capitaine d'artillerie au régiment de Lord Ashley. Le 12 juin 1646, il prend ses fonctions de contrôleur des arsenaux à Worcester. Après la prise de Worcester par les troupes de Cromwell, il se retire dans le Cheshire. C'est durant cette retraite qu'il est reçu franc-maçon, le 16 octobre 1646 à Warrington. Il note dans son *diary* le nom de tous les compagnons du métier présents à cette cérémonie. Il n'est plus jamais question de Franc-maçonnerie dans son fameux *diary* jusqu'au 10 mars 1682. Il y fait état de sa convocation au Mason's Hall de Londres pour la réception de Lord William Wilson, du capitaine Richard Bortwick et de quatre autres profanes. Là encore, il cite toutes les personnes présentes à la réunion. Il précise qu'il est le plus ancien membre présent, ayant été reçu trente-cinq ans plus tôt. On en conclut généralement que ce furent les deux seules tenues de loge auxquelles il participa, car son *diary* était impeccablement tenu. Ces deux tenues de loge si espacées sont un mystère. On ne saura jamais si ce sont les seules auxquelles il a participé ou les seules qu'il ait relatées dans son journal pour une raison particulière. En revanche, une chose est certaine, Ashmole est astrologue et s'intéresse aux travaux du docteur John Dee et de Kelly, tant sur le plan alchimique que magique, comme en témoignent les courriers qu'il échangea avec Sir Thomas

Browne¹ (19 octobre 1605 – 19 octobre 1682). C'est donc un occultiste praticien. Beaucoup d'auteurs lui attribuent d'ailleurs la qualité de Rose-Croix (sans qu'on sache si cette fraternité a réellement existé). Dans ces conditions, on peut affirmer que s'il s'est fait recevoir maçon, c'est qu'il allait en Maçonnerie chercher quelque chose de bien précis : soit des connaissances particulières, soit tout simplement la transmission spirituelle d'une filiation². La seconde hypothèse expliquerait qu'il n'ait participé qu'à deux tenues.

À ce propos, il est intéressant de noter que son biographe anonyme³, qui a écrit forcément avant 1723, et donc avant la parution des *Constitutions* d'Anderson, commente l'appartenance d'Ashmole à la Maçonnerie dans ces termes : « Il (M. Ashmole) a été élu Frère de la Compagnie des francs-maçons, une faveur si singulièrement estimée par ceux qui en sont membres, que les rois eux-mêmes n'ont pas dédaigné d'appartenir de cette société. De ceux-ci sont dérivés les francs-maçons adoptés, les francs-maçons acceptés, ou francs-maçons, qui se reconnaissent de l'un à

1. *Sir Thomas Browne's Works*, vol. 1, p. 541-591-593, 1836 et *The Works of Sir Thomas Browne*, vol. 3, 1658, p. 530 & 544, digitalisés par Google.

2. Pour de nombreux praticiens des sciences occultes, la réception physique d'une initiation transmise par une chaîne ininterrompue d'initiés est un préalable indispensable à tout travail sérieux en ce domaine et à tout progrès spirituel. Ce principe fut rappelé par René Guénon au xx^e siècle, mais il n'en était pas l'inventeur. Or l'initiation des bâtisseurs semble offrir les meilleures garanties d'authenticité, car l'homme n'a jamais cessé de bâtir (voir le Cahier n° 7, *Qu'est-ce qu'un rituel*).

3. Cette biographie sert de présentation au livre d'Elias Ashmole *The Antiquities of Berkshire* (1723) digitalisé par Google. Elle ne porte aucune signature, mais le docteur John Knipe de Christ Church à Oxford aurait envoyé à l'auteur la copie d'une lettre relatant l'histoire de l'Ordre maçonnique (voir note 4). Il semble que les auteurs des constitutions de 1723 se sont largement inspirés de cette lettre (ou ont puisé aux mêmes sources).

l'autre partout dans le monde par des signaux et certains mots d'ordre connus d'eux seuls.

Ils ont plusieurs loges dans les différents pays pour leur réception, et quand l'un d'eux tombe en déliquescence, la fraternité se charge de le soulager. Les modalités de leur adoption ou d'admission sont très formelles et solennelles, et comportent un serment de discrétion, qui a eu meilleur sort que tous les autres serments, et a toujours été plus fiable, [aucun n'a été] plus religieusement observé, nul dans le monde n'a encore pu, par l'inadvertance, la surprise ou la folie d'un de ses membres, plonger dans ce mystère, ou en faire la moindre découverte⁴. » Par ailleurs, dans les collections d'Ashmole (qui furent en grande partie détruites par un incendie (1679) – il fit don de ce qui restait à l'université d'Oxford), il existait de nombreux documents concernant l'histoire de la Franc-maçonnerie, comme en témoigne une lettre du docteur John Knipe de Christ Church, Oxford⁵. Il écrit en commençant son histoire de l'Ordre : « C'est à partir de la collection de M. E. Ashmole que j'ai pu recueillir [...] », après avoir suggéré que Ashmole avait entrepris un ouvrage sur l'Ordre, « si notre digne frère, E. Ashmole, ESQ (écuyer), avait exécuté son dessein prévu, notre fraternité lui en aurait été autant obligée que les frères du très noble Ordre de la Jarretière ». (Ashmole a écrit à la demande du roi *Institutions Laws and Ceremonies of the Order of the Garter* (1672)).

À la Restauration, Ashmole recouvre les faveurs du pouvoir et est nommé Héraut de Windsor, office très prestigieux. En 1661, il devient « *fellow* » de la Royal Society.

4. Texte intégral in *Biographia britannica: or, The Lives of the Most Eminent Persons...*, vol. 1, 1778, p. 295, digitalisé par Google.

5. *Ibid.*